





Raisonnances

L'expert du CE ?



- Missions annuelles dans le cadre des attributions économiques des Comités d'entreprise
 - ▶ Diagnostic annuel des comptes de l'entreprise (article L 2325-35 du Code du Travail)
 - ▶ Analyse des comptes prévisionnels de l'entreprise (article L 2323-10 du Code du Travail)
 - ▶ Analyse des comptes du Groupe (article L 2334-4 du Code du Travail)

Projet



- Participer à concrétiser les attributions et prérogatives des Instances Représentatives du Personnel (IRP)
- Apporter aux élus du personnel les moyens de tenir leur rôle par
 - ▶ la formation
 - ▶ l'assistance
 - ▶ le conseil
- Aider à mettre en valeur le point de vue des salariés



Philosophie : notre conception de l'expert de CE

Consultant : « Personne qui donne des avis circonstanciés » (Larousse)

« Un **consultant** est, par définition, une personne que l'on consulte pour un conseil, un avis, et qui justifie d'une expérience rendant son jugement crédible sur un sujet, pouvant et sachant argumenter et justifier son avis, les conclusions de ses interventions. » (Wikipédia)

Philosophie :

notre conception de l'expert de CE

- Professionnalisme et objectivité : éclairer la réalité selon un angle de vue
 - ▶ Traitement des informations
 - ▶ Analyse et interprétation
 - ▶ Transcription de la réalité : le diagnostic
- Privilégier le Comité comme instance
 - ▶ L'aider à exister en propre
 - ▶ L'aider à unifier sa démarche

Philosophie :

notre conception de l'expert de CE



Conserver une indépendance et une intégrité vis-à-vis de nos mandants, de nos prescripteurs et des dirigeants

- ▶ Mettre en œuvre notre esprit critique d'analyste
- ▶ Prendre le risque du diagnostic

Philosophie :

notre conception de l'expert de CE



Capitaliser à partir de notre cœur de métier (replacer l'humain au cœur de l'économique) en vue de contribuer au débat social : de l'échelon de l'entreprise à celui de la société

- ▶ Apport d'outils économiques et sociaux
- ▶ Apport de réflexions et d'analyses aux différents acteurs sociaux de l'entreprise et de la vie publique et sociale
- ▶ Organisation de conférences-débats
- ▶ Réalisation d'études économiques et sociales, comme mise en perspective des diagnostics d'entreprise réalisés
- ▶ Formation

Contenu de nos missions :



- Un rapport transmis au Comité d'Entreprise
 - ▶ Les bases du diagnostic
 - Partie stratégique et économique
 - Partie comptable et financière
 - Partie sociale
- Une assistance et un conseil permanent des élus des CE
 - ▶ Diagnostic
 - ▶ Préparation des réunions de CE
 - ▶ Contacts réguliers
 - La déclinaison éventuelle du rapport en plusieurs étapes permet, également, de resserrer nos liens, en conformité avec notre projet

Méthodologie de nos missions :



Notre rapport est réalisé en 5 semaines à partir du moment où la direction de l'entreprise nous a fourni les informations

- ▶ 2 mois à 2 mois ½ après la nomination de l'expert par le CE

Le rapport n'est pas une fin en soi, mais un point de départ... devant ouvrir des pistes de réflexion et d'action pour le CE

- ▶ Privilégier le terrain, le concret : une présence tout au long de l'année du mandat
- ▶ Proposer

Synchroniser notre rendu avec l'action du CE

- ▶ Assister dans l'action et les propositions

Méthodologie de nos missions :



Nos interventions se caractérisent par

- ▶ Une intervention en binôme
- ▶ Une réunion avec les élus pour préciser le champ de mission en fonction d'un délai déterminé et d'une problématique précise
 - Élaboration, en commun, d'une stratégie
- ▶ Une problématique se dégage qui va servir de prisme, de "lunettes de lecture" des différents éléments chiffrés transmis par la Direction
 - Une/Des visite(s) de site(s)
 - Une série d'entretiens avec la direction de l'entreprise est organisée
- ▶ Présentation du rapport en réunions préparatoire et plénière
- ▶ Assistance permanente des représentants du personnel



Raisonnances Expertise - 29 rue des Trois Bornes
75011 Paris - tél. : 01 55 28 38 48 - Fax : 01 55 28 38 09
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Île de France
SARL au capital de 8 000 € - Siret Paris B 447 648 148 00024 - APE : 741 C